

evé sur eux *ad terrorem*. Or, nous demandons comment, dans un tel état de chose, les évêques auraient été reçus à venir réclamer exclusivement pour l'Église catholique des biens que le gouvernement regardait comme à lui appartenant, et que le parlement provincial ensuite regardait aussi comme siens, et comme biens nationaux ? Les évêques étaient convaincus que leurs démarches trop précipitées n'auraient eu aucun résultat avantageux. D'ailleurs la législature ne paraissait pas déterminée, comme elle l'est maintenant à disposer de ces biens d'une manière permanente ; les évêques semblaient donc justifiables d'attendre cette détermination pour venir de l'avant ; c'est ce qu'ils firent cette année, et ce qu'ils auraient fait plutôt si le ministère en voulu les secourir. Au surplus ce n'est pas seulement cette année que les évêques ont réclamé ces biens ; ils l'ont fait à plusieurs reprises, mais toujours sans succès, et même sans obtenir de réponses. Ils l'ont fait auprès de lord Durham en 1833, auprès de sir Charles Bagot en 1842 auprès de lord Metcalfe en 1845, bien plus dès 1829, sur la recommandation des évêques, des pétitions furent adressées à la législature par les directeurs de certains collèges, notamment par feu M. Girouard, fondateur du collège de Saint-Hyacinthe, plus tard par feu M. Painchaud, fondateur de celui de Saint-Anne, et successivement par d'autres demandant des allocations pécuniaires pour les aider dans les généreux efforts qu'ils faisaient pour l'éducation, et toutes ces demandes étaient basées sur le droit qu'avaient les catholiques d'obtenir la remise des biens des Jésuites ; toutes prétendaient obtenir un commencement de justice et faire faire au gouvernement un premier acte de restitution. Mais n'était-ce rien que cette déclaration formelle posée par l'évêque Hubert devant le comité protestant délibérant sur l'appropriation de ces biens en 1789 ? Ne signalait-il pas dès lors le droit des évêques quand il écrivait : "Je ne serais pas éloigné de prendre dès maintenant des mesures pour assurer le collège des Jésuites ainsi que leurs autres biens au peuple canadien sous l'autorité de l'évêque de Québec." Mais à qui appartenait le gouvernement de ce collège s'il était remis sur pied ? D'abord au père Clapion, jusqu'à sa mort, et ensuite à ceux qui seraient substitués par l'évêque."

Ce droit n'était-il pas reconnu, au moins indirectement par M. Smith le président du dit comité, quand il disait dans son rapport : "Le très-révérénd évêque de Québec n'était pas unique en suggérant qu'une partie des biens de l'ordre dissous des Jésuites pourrait servir à tel objet." N'est-ce pas là assez de réclamations ? Et parce que les évêques ont toujours réclamé avec modération et en des termes convenables à leur dignité, doivent-ils être mis hors de cause parce que ces réclamations ne datent pas précisément de 1833 ! Les évêques en disant dans leur mémoire page 14 et 15 que les biens des Jésuites doivent être employés à l'éducation, que c'est un point arrêté et que personne en conteste, ne font, qu'énoncer un fait dont le gouvernement impérial avait enfin reconnu la justice, au lieu de les employer en partie comme il avait fait auparavant à bâtir la cathédrale protestante de Québec et à payer au fils protestant du juge Sewell £200 par an comme *chaplain des Jésuites* ! mais en avouant ce fait, perdent-ils le droit de réclamer ces biens pour l'objet pour lequel ils ont été originairement acquis ? Il nous semble que rien ne porte à tirer cette conclusion. Il est bien probable, à la vérité, que si les évêques catholiques eussent fait de l'agitation, s'ils eussent fait présenter chaque année pétition sur pétition, s'ils eussent fait appel à la population catholique, ils auraient peut-être obtenu ce qu'ils réclament aujourd'hui ; c'est un moyen qui réussit à d'autres, mais qui ne convenait pas à leur position, et dont on devrait leur en savoir gré, au lieu de s'en servir contre eux. Ceci nous rappelle ce qu'un révé. ministre du Haut-Canada disait, il n'y a pas longtemps, à un ecclésiastique catholique : "Vous autres catholiques, disait-il, vous n'obtenez pas grande chose de la législature, savez-vous pourquoi ? c'est parce que vous ne criez pas assez fort, vous êtes trop pacifique et la législature le sait. On en voit bien que les membres du Haut-Canada le savent très-bien, car ils s'acquittent à merveille du rôle qu'ils connaissent être très-ébauché. C'est pour cela que le King's College recevait jusqu'à 1844, malgré son immense dotation, £1000 sterling chaque année, le Victoria College £300 sur les fonds publics, tandis que ceux du Bas-Canada ne recevaient que la modique allocation de £200 et quelques uns d'eux moins quoique les biens des Jésuites fussent là et que les revenus s'accumulassent, ou étaient censés s'accumuler. C'est encore pour cela que plus de 20 *grammar schools* du Haut-Canada recevaient aussi chaque année £100 chacune, tandis qu'il y en avait à peine 2 ou 3 sur le même pied dans le Bas-Canada ; voilà ce que c'est que de crier fort. Si le gouvernement voulait suivre la loi de la justice et de l'équité, il devrait remettre entièrement ces biens à l'évêque catholique qui seul représente les ordres religieux et peut en faire remplir les charges, quand ces ordres ne le peuvent plus ; aussi dès que Pie VII eut rétabli l'ordre qu'avait supprimé Clément XIV, les gouvernements d'Espagne, du Portugal, de la Suisse s'empresèrent-ils de lui remettre les biens qu'il possédait avant la suppression ; d'ailleurs Clément XIV en supprimant les Jésuites remet expressément l'administration de tous les biens de cet ordre entre les mains des évêques locaux."

C'est encore par le même sentiment de justice et d'équité que le gouvernement français, quoiqu'il ait retenu les biens des Jésuites, a cependant consenti à faire remettre en 1815 aux communautés religieuses du Canada plus d'un million de francs appartenant à ces communautés et qui se trouvaient être en France à l'époque de la cession du pays aux anglais.

L'espace nous manque aujourd'hui pour entrer dans de plus longues dissertations sur ce important sujet, nous y reviendrons dans notre prochain numéro. Nous sommes bien aise d'éclairer l'opinion publique sur tous les

détails de cette difficulté et nous espérons que nos députés feront un grand effort pour conserver nos droits nationaux et assurer à nos enfants les bienfaits sans nombre, qui doivent résulter de la restitution à l'Église Catholique des biens qui nous appartiennent incontestablement. *Revue Canadienne.*

La paresse emprunte souvent le nom de repos, et croit par là se mettre à couvert du juste blâme qu'elle mérite. OXENSTIERN.

CORRESPONDANCE.

Je prie au nom de la charité, MM. les Rédacteurs des *Mélanges* de vouloir bien insérer la présente communication qui m'a été faite.

LEONARD, O. M. I.

Incendie au Saguenay.

M. L'ÉDITEUR,

Les lettres qui ont paru sur plusieurs journaux au sujet de l'incendie au Saguenay, ont fait suffisamment connaître le triste état dans lequel se trouvent réduites un très-grand nombre de familles.

On a si souvent fait appel à la charité des Canadiens et ils y ont toujours répondu avec tant de générosité que l'on devrait ce semble, craindre de solliciter de nouveau, mais l'état d'extrême misère dans lequel se trouve réduite cette population. Sa position particulière et son isolement de toutes les autres paroisses, dont la plus rapprochée d'elle, s'en trouve encore éloignée de trente lieues justifiera cet appel que nous faisons en faveur de cette nouvelle colonie qui n'a de ressource que dans la charité générale pour pouvoir se procurer la nourriture, le vêtement et un abri contre la saison rigoureuse.

On recevra avec une reconnaissance tous les dons qui seront faits en argent, hardes, tant vieilles que neuves, pour enfants, comme pour grandes personnes, étoffes de toute espèce et linges de tout genre, car ces pauvres colons sont dénués de presque tout vêtement ceux qu'ils possédaient étant devenues la proie des flammes.

Les offrandes seront déposées à l'Hôpital-Général des Sœurs Grises à Montréal et dans les paroisses de la campagne chez messieurs les curés respectifs.

Retraite à Cumberland.

Monsieur l'Éditeur, — C'est pour moi un vrai plaisir de pouvoir dans une nouvelle communication, vous donner d'excellentes nouvelles à l'occasion d'une retraite spirituelle toute récente, et de la célébration de la St. Patrice. Rien jusqu'à présent dans cette partie de l'union, n'a été mieux calculé pour procurer la gloire de Dieu et le triomphe de la religion catholique. Les membres de notre Ste. Religion sont nombreux de ce voisinage, on y en voit de toutes les parties de la chrétienté et surtout de l'Irlande.

Afin de promouvoir les intérêts spirituels au troupeau confié à ses soins, notre pasteur le Rév. W. Obermyer, invita le révérend P. M'Elroy Jésuite, à nous donner une retraite. Elle fut ouverte dans notre élégante et spacieuse Eglise le 13 courant et a continué jusqu'au jour de St. Patrice. Pendant tout cet intervalle l'église a été constamment remplie, le jour et la nuit, par une multitude de fidèles désireux de profiter des *temps favorables et des jours de salut*. On les a vus accourir de leurs boutiques, de leurs jannes ou des mines à la maison de Dieu pour travailler à la sanctification de leurs âmes. En ceci nous avons de justes raisons de croire qu'ils ont eu un plein succès puisque près de 400 hommes reçurent la Ste. communion. Il s'en trouvait parmi eux plusieurs qui depuis longues années n'avaient été catholiques que de nom, même plusieurs qui malheureusement et en désobéissance à leur Eglise étaient entrés dans la société, *Old fellow*, mais qui, touchés de la grâce divine, demandèrent à être admis de nouveau dans le sein de l'Eglise qu'ils avaient abandonnée. Il est consolant d'apprendre, qu'aucune personne professant la foi catholique dans cette congrégation ne soit plus affiliée à cette société secrète.

30 mars 1845.

BULLETIN.

Votes pour les collèges. — Bataille, et Matamoros en cendre, défaite du capit. Griffin. — Concile de Baltimore. — Société secrète. — Annonce de la requête des Evêques.

— La suite de la Conférence du Père Ravignan, vu l'abondance des matières, est remise à un autre numéro. Nous avons reçu nos journaux d'Europe, nous n'avons eu que le temps de les parcourir rapidement, cependant nous n'y avons point remarqué de nouvelles bien intéressantes. L'*Univers* remplit près de deux numéros, sur les détails de l'assassinat de Louis Philippe.

La liste civile comprend un vote pour les collèges de St. Hyacinthe de £300, Ste. Anne £300, Chambly £300, l'Assomption £175, Ste. Thérèse £206.

— Les Etats-Unis sont en pleine guerre avec le Mexique. Les chambres ont voté une armée de 50,000 hommes et 10 millions de piastres pour son